

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 7 juillet 2025

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Monsieur le conseiller : René Villeneuve

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller : Philip Panet-Raymond

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 32, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire – 7 juillet 2025

2025-07-232

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

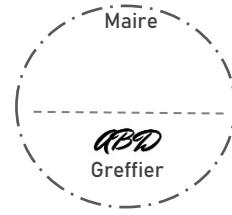
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 9 juin 2025

2025-07-233



Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

5. URBANISME

5.1. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Affichage

5.1.1. Affichage - 358, chemin de la Grande-Côte

2025-07-234

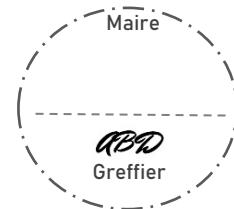
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment pour le commerce FC PHYSIOTHÉRAPIE INC. qui sera située au **358, chemin de la Grande-Côte**, tel que montré dans les plans de Zone Enseignes portant le numéro de projet Z-13933, datés du 27 mai 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

5.1.2. Agrandissement, revêtement, ouvertures et ajout d'un avant-toit et d'une galerie - 142, rue Crestwood

2025-07-235

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement, de changement des revêtements extérieurs et de changement des ouvertures au **142, rue Crestwood**, tel que le plan d'implantation réalisé par Martin Blais, arpenteur géomètre, en date du 16 avril 2025, portant le numéro de dossier 4605 et la minute 11195, de même que les plans de présentation réalisés par S. Charbonneau, technologue professionnel, en date du 29 mai 2025, portant le numéro de dossier 25-3540-11, aux conditions suivantes :

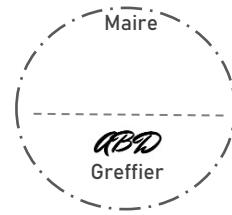
- Que le revêtement d'enduit acrylique soit retiré et que le nouveau revêtement pour l'agrandissement de même que pour la rénovation du bâtiment principal soit exclusivement le revêtement de bois proposé, soit le bois lambris de Maibec couleur teinte de lait.
- Que les fenêtres de l'élévation latérale droite de l'agrandissement proposé soient rectangulaires plutôt qu'en arche pour s'agencer davantage avec les autres fenêtres de l'ensemble du bâtiment

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.3. Revêtement extérieur - 188, rue Jean

2025-07-236



CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement du revêtement en façade avant par du bois véritable blanc et du revêtement des deux petites toitures en bardeaux d'asphalte au niveau du rez-de-chaussée par deux toitures en acier noir, au **188, rue Jean**, le tout selon la soumission faite par Revêtement MPB inc. modifiée le 26 mai 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.4. Revêtement de toiture du garage - 337, rue de Rosemère

2025-07-237

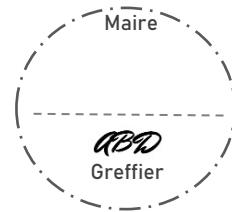
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement du revêtement de la toiture du garage en bardeaux d'asphalte bruns, de la propriété située au **337, rue de Rosemère**, par une membrane élastomère, de modèle Resisto, finition granulé brun.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond - ABSENT
----------	-------------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nouvelles constructions

5.1.5. Nouvelle construction - 184, rue Maria

2025-07-238

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER le projet de nouvelle construction d'une maison unifamiliale au **184, rue Maria** tel que le plan d'implantation réalisé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2025, portant le numéro de dossier 43740 et la minute 28481, de même que les plans de présentation réalisés par Dessins Drummond en date 3 juin 2025, portant le numéro de plan 12-68882, aux conditions suivantes :

- Que les revêtements muraux extérieurs soient de matériaux nobles pour l'ensemble du bâtiment.
- Que le revêtement de la toiture soit d'une couleur plus pâle (à fort coefficient de réflectivité solaire).
- De revoir le traitement de la façade sur rue afin de lui donner une architecture bonifiée.
- Que l'implantation du bâtiment soit rapprochée de la rue afin de s'arrimer davantage avec la marge avant des maisons avoisinantes.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

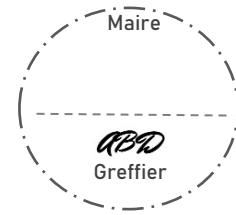
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.6. Nouvelle construction - 272, rue Westgate - Modification de la résolution 2025-04-124

2025-07-239

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2025-04-124;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2025-04-124 afin de remplacer le texte du résolu par le suivant :

«D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction et le projet de garage détaché au **272, rue Westgate**, selon les plans préparés par Patrick Nadeau, technologue en architecture de chez Tech Design, portant le numéro de projet 24-120 et datés du 31 janvier 2025, et selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11145 et daté du 31 janvier 2025, aux conditions suivantes :

- Remplacer le produit de bois de type 'CanExel' proposé par du bois véritable de même couleur, pour la nouvelle construction et pour le garage détaché.
- Assurer la préservation et la protection d'un (1) érable argenté de 50 DHP en cour latérale droite avec une aire de protection de 4 mètres (selon le plan de protection) libre de tout empiètement et d'excavation.»

Proposition d'amendement

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

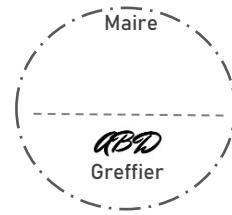
DE MODIFIER la résolution 2025-04-124 afin de remplacer le texte du résolu par le suivant :

«D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction et le projet de garage détaché au **272, rue Westgate**, selon les plans préparés par Patrick Nadeau, technologue en architecture de chez Tech Design, portant le numéro de projet 24-120 et datés du 31 janvier 2025, et selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11145 et daté du 31 janvier 2025, aux conditions suivantes :

- De suggérer de remplacer le produit de bois de type 'CanExel' proposé par du bois véritable de même couleur, pour la nouvelle construction et pour le garage détaché.
- Assurer la préservation et la protection d'un (1) érable argenté de 50 DHP en cour latérale droite avec une aire de protection de 4 mètres (selon le plan de protection) libre de tout empiètement et d'excavation.»

Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram	X	
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		



REFUSÉE EN RAISON DE L'ÉGALITÉ.

Vote sur la proposition principale

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2025-04-124 afin de remplacer le texte du résolu par le suivant :

«D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction et le projet de garage détaché au **272, rue Westgate**, selon les plans préparés par Patrick Nadeau, technologue en architecture de chez Tech Design, portant le numéro de projet 24-120 et datés du 31 janvier 2025, et selon le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11145 et daté du 31 janvier 2025, aux conditions suivantes :

- Remplacer le produit de bois de type 'CanExel' proposé par du bois véritable de même couleur, pour la nouvelle construction et pour le garage détaché.
- Assurer la préservation et la protection d'un (1) érable argenté de 50 DHP en cour latérale droite avec une aire de protection de 4 mètres (selon le plan de protection) libre de tout empiètement et d'excavation.»

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.1.7. Nouvelle construction - 361, rue Edgewood

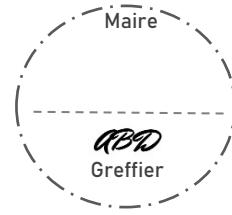
2025-07-240

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE REFUSER à titre de P.I.I.A. le projet de construction au **361, rue Edgewood**, le tout tel que les plans réalisés par Exode datant du 3 juin 2025 et portant le numéro de dossier A24-045, de même que le plan d'implantation projet réalisé par Martin Blais, le 5 mars 2025, portant le numéro de dossier 4748 et la minute 11 169, pour les motifs suivants :



- La volumétrie du bâtiment est trop imposante comparativement aux bâtiments voisins, projetant un effet de bloc monolithique.
- L'architecture proposée ne s'inspire pas des typologies environnantes, ni par leur rythme, ni leur forme, ni leurs dimensions et leur niveau d'accès.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Règlementation d'urbanisme

5.2.1. 800-05 - Règlement modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme, afin de modifier l'affectation pour une nouvelle zone - Adoption du projet de règlement et consultation publique

2025-07-241

CONSIDÉRANT l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le plan d'urbanisme doit déterminer les affectations du sol et les densités minimales de son occupation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 9 juin 2025;

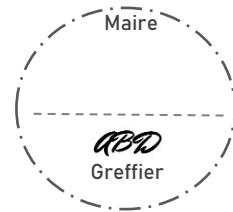
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le projet du *Règlement 800-05 modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme afin de modifier l'affectation pour une nouvelle zone*.

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 18 août 2025, à 18 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100, rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.2. 801-67 - Règlement modifiant le règlement 801-Zonage, ajout de la zone H-164 - Adoption du premier projet et consultation publique

2025-07-242

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 paragraphe 1° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut diviser le territoire en zones;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 paragraphe 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut spécifier pour une zone les usages qui sont autorisés et ceux prohibés;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 paragraphes 1° et 3° sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été déposée en novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier son offre en logement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 9 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

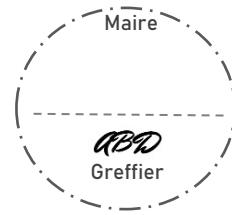
D'ADOPTER le premier projet du *Règlement 801-67 modifiant le règlement 801- Zonage, afin d'ajouter la zone H-164.*

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 18 août 2025, à 18 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100 rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3. Demandes de dérogations à la réglementation d'urbanisme - Loi 31 - Mandat au CCU



2025-07-243

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite développer le territoire de façon harmonieuse, viable, durable et dans une perspective de vision globale;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite accroître l'offre de logement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à utiliser les pouvoirs qui lui sont octroyés par l'article 93 de la *Loi 31*;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement 809 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* stipule que le Comité consultatif d'urbanisme peut également à la demande du Conseil étudier toutes autres questions relatives à l'aménagement et l'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE MANDATER les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin d'étudier et de passer en revue toutes les demandes de modification de dérogations à la réglementation d'urbanisme en lien avec les pouvoirs octroyés par l'article 93 de la *Loi 31*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram		X
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

REFUSÉE EN RAISON DE L'ÉGALITÉ.

5.4. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 272, rue Westgate - Modification de la résolution 2024-08-303

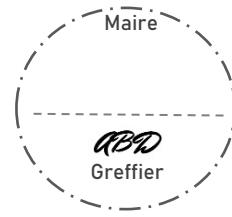
2025-07-244

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2024-08-303;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution 2024-08-303 afin de remplacer le texte du résolu par le suivant :



«QUE le Conseil exige du propriétaire du **272, rue Westgate**, le paiement d'une somme d'argent de 54 860,00 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*.

QUE le produit de cette perception soit comptabilisé dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.»

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. **AUTRE RÈGLEMENTATION**

6.1. **763-07 - Règlement amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection - Avis de motion et dépôt**

2025-07-245

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 763-07 amendant le Règlement 763 concernant la rémunération du personnel électoral pour une élection* et dépose le projet de règlement.

6.2. **780-23 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues - Avis de motion et dépôt**

2025-07-246

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 780-23 modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues* et dépose le projet de règlement.

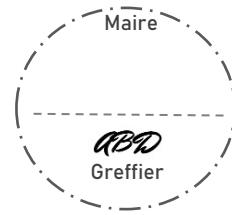
6.3. **995-01 - Règlement modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et autres activités de la municipalité pour l'année 2025 - Avis de motion et dépôt**

2025-07-247

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 995-01 modifiant le règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2025* et dépose le projet de règlement.

6.4. **1013 - Règlement concernant la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils - Adoption**

2025-07-248



CONSIDÉRANT que le paragraphe 5° de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) autorise une Municipalité à adopter un règlement interdisant la circulation de tout véhicule routier sur les chemins qu'elle désigne, à condition que cette interdiction soit indiquée par une signalisation appropriée;

CONSIDÉRANT que l'article 291 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) permet à une Municipalité de restreindre ou d'interdire, sur un chemin dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous les véhicules lourds ou de certains d'entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils sur les chemins publics entretenus par la Municipalité, afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la quiétude des secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Rosemère, tenue le 9 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 1013 concernant la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. CONSEIL

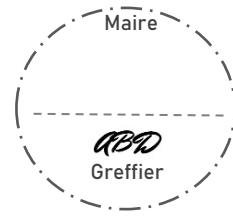
7.1. Maintien du crédit d'impôt pour les dons aux partis politiques municipaux - Demande au gouvernement du Québec

2025-07-249

CONSIDÉRANT l'annonce par le gouvernement du Québec de l'abolition du crédit d'impôt provincial pour les dons aux partis politiques municipaux à compter du 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT que lors des élections municipales 2021, à l'échelle de la province, seuls 2 954 postes de mairesses/maires ou conseillères/conseillers ont été pourvus par scrutin, alors que 4 970 avaient été élus par acclamation, et n'avaient en conséquence fait l'objet que d'une seule et unique candidature;

CONSIDÉRANT que les partis politiques municipaux sont un moteur important de la vitalité démocratique locale, aidant à solliciter des candidatures de qualité pour les citoyens;



CONSIDÉRANT que les partis politiques municipaux contribuent grandement aux débats locaux sur divers enjeux, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de niveau de services publics à la population;

CONSIDÉRANT que ce faisant, les partis politiques municipaux contribuent à hausser le taux de participation aux élections municipales;

CONSIDÉRANT que la disparition de ce crédit d'impôt rendra beaucoup plus difficile la sollicitation de dons pour les partis politiques municipaux auprès des citoyens et compliquera d'autant les opérations de ceux-ci;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au premier ministre du Québec et député de l'Assomption, Monsieur François Legault, au ministre des Finances, Monsieur Eric Girard, à la députée de Repentigny et ministre de l'Éducation supérieure, Madame Pascale Déry, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Maire/mairesse suppléant(e) - Nomination

2025-07-250

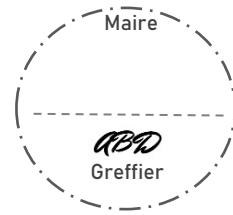
CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-095, nommant la conseillère Marie-Elaine Pitre à titre de mairesse suppléante du 1er avril 2025 au 31 juillet 2025 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

DE DÉSIGNER la conseillère municipale RoseAnna Cirino à titre de mairesse suppléante à partir du 1er août 2025 au 2 novembre 2025 inclusivement.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. Demande au Club de Golf de Lorraine - Implantation de mesures de protection

2025-07-251

CONSIDÉRANT que des propriétés situées sur le territoire de la Ville de Rosemère sont en bordure du trou #3 du terrain de golf de Lorraine;

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années les citoyens de Rosemère reçoivent des balles de golf dans leur cour, dans leurs fenêtres et sur leurs voitures;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

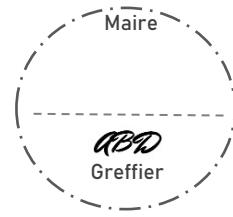
DE DEMANDER au Club de Golf de Lorraine d'implanter des mesures de protection afin que les balles de golf n'atterrisse plus dans les propriétés privées de Rosemère situées à proximité.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Ville de Lorraine.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4. Décès du maire de la Ville de Mirabel, Monsieur Patrick Charbonneau - Condoléances



2025-07-252

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a récemment appris la triste nouvelle du décès du maire de la Ville de Mirabel, Monsieur Patrick Charbonneau;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'OFFRIR, au nom du Conseil et de l'administration municipale de la Ville de Rosemère, les plus sincères et profondes condoléances à la famille et aux amis de Monsieur Patrick Charbonneau, maire de la Ville de Mirabel, décédé subitement dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er juillet 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er juillet 2025.

8.2. Poste de contremaître gestion des projets et bâtiments - Crédit et nomination

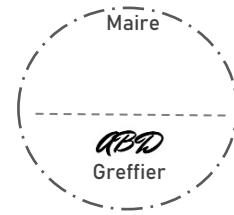
2025-07-253

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent la création d'un poste de contremaître gestion de projets et bâtiments;

CONSIDÉRANT que la direction des Ressources humaines et la direction des Travaux publics recommandent la nomination de Monsieur Maxime Léveillé au poste;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



DE PROCÉDER à la création du poste de contremaître gestion de projets et bâtiments dans la classe 2 de l'échelle salariale des cadres et du personnel administratif non syndiqué.

DE NOMMER Monsieur Maxime Léveillé audit poste, avec entrée en fonction le 28 juillet 2025, avec une période de probation de six mois travaillés à l'échelon qui sera déterminé par la direction des Ressources humaines et la Direction générale, conformément à la politique des conditions de travail des cadres et du personnel administratif non syndiqué.

D'AUTORISER la dépense correspondant à l'échelon qui sera déterminé de la classe 2 selon la politique des conditions de travail des cadres et du personnel administratif non syndiqué, et ce, à même le poste budgétaire 02-311-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Rapport sur la démarche participative - Plan particulier d'urbanisme pour le pôle régional - Dépôt

Le Conseil prend acte du dépôt du Rapport sur la démarche participative sur le Plan particulier d'urbanisme pour le pôle régional.

9. SERVICES JURIDIQUES

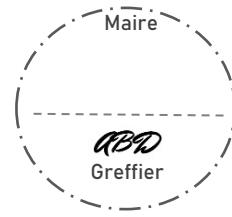
9.1. ENT-INT 61 - Fourniture de l'eau potable à la Ville de Lorraine - Demande de réclamation

2025-07-254

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à l'alimentation en eau potable de la Ville de Lorraine par la station de production d'eau potable de la Ville de Rosemère et de ses ouvrages décrits à l'annexe C a été conclue en 2018;

CONSIDÉRANT que, le 9 juillet 2024, la Ville de Lorraine a convenu de réouvrir l'entente via sa résolution 2024-07-143;

CONSIDÉRANT que, le 13 mai 2025, la Ville de Lorraine a mandaté son maire, son directeur général par intérim et sa greffière afin de la représenter dans les négociations relatives au dépôt d'une réclamation détaillée auprès de la Ville de Rosemère pour les sommes payées en trop depuis 2018, à l'obtention d'un remboursement des sommes payées en trop par la Ville de Lorraine dans le cadre de l'entente ayant débuté en 2018 et à la conclusion d'une nouvelle entente avec la Ville de Rosemère relative à l'alimentation en eau potable;



CONSIDÉRANT que la Ville de Lorraine a déposé, par l'entremise de sa greffière, le 15 mai 2025 une réclamation de 441 220 \$ à la Ville de Rosemère pour les sommes qu'elle estime avoir payé en trop depuis la signature de l'entente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère juge que cette réclamation n'est pas fondée en vertu de l'entente conclue en 2018 et en vertu du droit applicable;

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE REFUSER la demande de réclamation déposée le 15 mai 2025 par la Ville de Lorraine.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine - Règlement 115 - Approbation

2025-07-255

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et Lorraine (RIAERL) a adopté, le 18 juin 2025, le *Règlement 115 décrétant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ pour des études et services professionnels pour postes de pompage et conduites*.

CONSIDÉRANT que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les Villes qui font partie de la RIAERL doivent, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

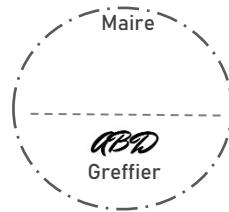
CONSIDÉRANT que la Régie a transmis à la Ville une copie du règlement le 25 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'APPROUVER le *Règlement 115 décrétant une dépense et un emprunt de 320 000 \$ pour des études et services professionnels pour postes de pompage et conduites*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. Autorisation d'ester en justice pour et au nom de la Ville en matière pénale - Modification de l'annexe A

2025-07-256

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel et l'embauche de certaines personnes;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE MODIFIER l'annexe A, jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante, prévoyant les autorisations d'ester en justice pour et au nom de la Ville afin de délivrer des constats d'infraction et d'intenter toute poursuite pénale devant la Cour municipale au nom de la Ville de Rosemère de façon à :

- Ajouter Claire Hoizey, inspectrice en foresterie urbaine et horticulture,

et ce, pour toute infraction libellée aux règlements municipaux inscrits à ladite annexe, jusqu'au terme de son emploi.

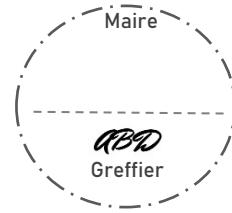
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées et autorisées du 26 mai au 25 juin 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du Règlement 984 délégant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel, la trésorière dépose la liste des commandes



approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 26 mai au 25 juin 2025.

10.2. Liste des paiements approuvés du 6 juin au 3 juillet 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 6 juin au 3 juillet 2025, totalisant un montant de 3 767 494,55 \$.

10.3. Directives budgétaires 2026 - Approbation

2025-07-257

CONSIDÉRANT que tous les élus et l'équipe de direction de la Ville se sont rencontrés au mois de juin pour une première séance de travail pour la préparation du budget 2026;

CONSIDÉRANT l'importance de bien définir les orientations budgétaires;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER les directives budgétaires 2026 à être données à la direction telles que définies dans l'annexe jointe à la présente résolution.

Proposition d'amendement

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE RETIRER la phrase «L'analyse devra inclure des recommandations quant à la possible intégration de mesures visant à atténuer l'impact pour les ménages de grande taille ou à besoins particuliers» du document des directives budgétaires annexé à la présente résolution.

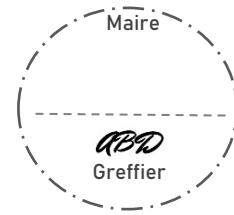
Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

Vote sur la proposition principale

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :



D'APPROUVER les directives budgétaires 2026 à être données à la direction telles que définies dans l'annexe jointe à la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4. Pourvoi en contrôle judiciaire de Place Rosemère inc. - Autorisation de dépense pour honoraires juridiques

2025-07-258

CONSIDÉRANT le pourvoi en contrôle judiciaire et la demande en nullité et en remboursement de taxes déposés devant la Cour supérieure du Québec par Place Rosemère inc.;

CONSIDÉRANT que les services de la firme Dunton Rainville ont été retenus pour assister la Ville dans sa défense;

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

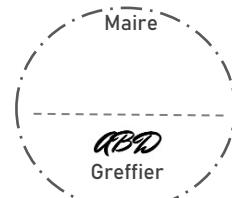
D'AUTORISER une dépense supplémentaire approximative de 9 000 \$, taxes en sus, pour le paiement des honoraires juridiques en lien avec le pourvoi en contrôle judiciaire;

D'AUTORISER le solde de la dépense à même le poste budgétaire 02-132-00-414 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS



11.1. HM-166 22985 - Travaux de réfection du poste de pompage d'eaux usées Westgate - Adjudication de contrat

2025-07-259

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 25 avril 2025 sur SÉAO pour le projet HM-166 22985 -Travaux de réfection du poste de pompage d'eaux usées Westgate, 6 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 mai 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat HM-166 22985 - Travaux de réfection du poste de pompage d'eaux usées Westgate, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Brébeuf Mécanique de procédé inc., pour un montant total de 905 098,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 985*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2. HM-193 24846 - Travaux de remplacement du réservoir d'hypochlorite à l'usine de filtration - Adjudication de contrat

2025-07-260

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 26 mars 2025 sur SÉAO pour le projet HM-193-24846 - Travaux de remplacement du réservoir d'hypochlorite à l'usine de filtration, 6 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 avril 2025;

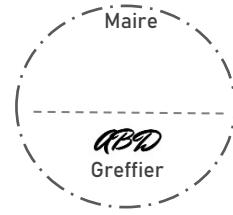
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat HM-193-24846 - Travaux de remplacement du réservoir d'hypochlorite à l'usine de filtration, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Nordmec Construction inc., pour un montant total de 234 771,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 976*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. HM-229 25375 - Fourniture et installation du charbon actif granulé et du sable - Adjudication de contrat

2025-07-261

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 8 mai 2025 sur SÉAO pour le projet HM-229 25375 - Fourniture et installation du charbon actif granulé et du sable à la centrale de traitement de l'eau potable, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 juin 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat HM-229 25375 - Fourniture et installation du charbon actif granulé et du sable à la centrale de traitement de l'eau potable au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Brenntag Canada Inc., pour un montant total de 290 759,00 \$, taxes en sus.

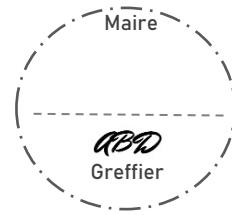
D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-421-90-635.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. ST-269 24667 - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Wood - Adjudication de contrat

2025-07-262



CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 16 mai 2025 sur SÉAO pour le projet ST-269 24667 - Travaux de réfection des infrastructures rue Wood, 7 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 juin 2025;

CONSIDÉRANT que ces travaux de réfection du réseau pluvial font partie de la planification stratégique pour les années 2024 à 2030 au projet porteur «Remettre à niveau nos infrastructures de rues» en lien avec l'action MADA 7.2.1 «Mettre en oeuvre le plan directeur pluvial pour réduire les risques d'inondations»;

CONSIDÉRANT que le projet est partiellement subventionné par les gouvernements du Canada et du Québec par le programme de la FAAC (Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-269 24667 - Travaux de réfection des infrastructures rue Wood au plus bas soumissionnaire conforme, soit aux Entreprises Miabec inc., pour un montant total de 402 436,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 988*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. ENT -142 - Permission d'occupation sur les lots 2 899 895 et 2 899 897 appartenant au MTMD dans le cadre du projet de piste cyclable sur la montée Lesage

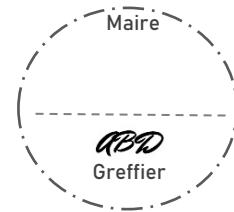
2025-07-263

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire accroître la mobilité durable active sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable sur la montée Lesage du côté de la Ville de Blainville ne se connecte pas à la piste cyclable sur la montée Lesage;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est propriétaire d'un terrain au coin de la rue Pineridge;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'utiliser ce terrain afin de faciliter l'aménagement de la connexion du lien cyclable et l'aménagement d'une aire de repos;



CONSIDÉRANT que le MTMD a consenti une permission d'occupation en faveur de la Ville de Rosemère, pour une durée d'un an, renouvelable annuellement pour une période de dix ans;

CONSIDÉRANT que les frais administratifs liés à la permission d'occupation sont de 689,85 \$, taxes incluses;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer la permission d'occupation accordée par le MTMD pour les lots 2 899 895 et 2 899 897.

DE PROCÉDER au paiement des frais administratifs liés à la permission d'occupation de 689,85 \$, taxes incluses, au ministère des Finances.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-752-03-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. Signalisation à l'intersection de la montée Sanche et de la rue des Mélèzes - Demande à la Ville de Boisbriand

2025-07-264

CONSIDÉRANT que la montée Sanche appartient conjointement à la Ville de Rosemère et à la Ville de Boisbriand;

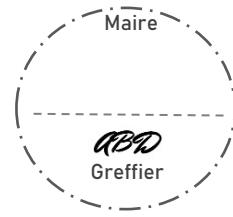
CONSIDÉRANT les problématiques soulevées par la Ville de Rosemère au cours des dernières années au niveau de la limite de vitesse et des accès piétons pour les résidents de Rosemère;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-510 déjà remise à la Ville de Boisbriand en décembre 2020 concernant la problématique à l'intersection de la montée Sanche et de la rue Filiault;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE DEMANDER l'accord de la Ville de Boisbriand pour l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue des Mélèzes (côté Nord) et de la montée



Sanche ainsi que pour l'ajout d'une traverse piétonne protégée à cette intersection.

DE RÉITÉRER la demande à la Ville de Boisbriand pour l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Filiatrault et de la montée Sanche ainsi que pour l'ajout d'une traverse piétonne protégée à cette intersection.

DE DEMANDER l'accord de la Ville de Boisbriand pour abaisser la vitesse à 40 km/h sur la montée Sanche afin de s'ajuster aux vitesses permises sur les artères de la Ville de Rosemère.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et dépense juillet 2025

2025-07-265

CONSIDÉRANT les demandes de commandites, subventions et/ou dons reçues;

PAR CONSÉQUENT

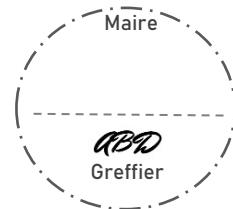
Sur proposition de la conseillère ROSEANNE CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- La Fondation du Collège Lionel-Groulx : 300 \$
- Le Petit Théâtre du Nord : 600 \$
- Le Petit Chœur de Rosemère : 845 \$
- Fabrique de la Paroisse Saint-Luc : 1 000 \$
- La Croisée des Générations : 500 \$
- Parc du Domaine Vert : 300 \$

D'AUTORISER ces dépenses à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2. Aide financière spéciale à la CDCSR - Sécurité incendie à l'aréna

2025-07-266

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin d'assurer la poursuite des activités du Club de patinage de vitesse Rosemère Rive-Nord;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNE CIRINO, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER une aide financière d'un montant de 6 813,15 \$ à la Corporation de développement culturel et sportif de Rosemère (CDCSR) pour des travaux à faire sur le bâtiment afin d'améliorer la sécurité incendie.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

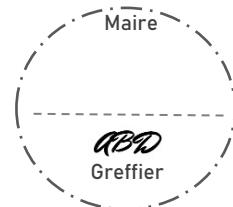
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

La conseillère Stéphanie Nantel fait un énoncé sur les activités estivales.

La conseillère Roseanna Cirino fait un énoncé sur la tarification de l'eau potable.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

16. CLÔTURE

2025-07-267

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21 h 43.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier